REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

DEPARTEMENT HERAULT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT LODEVE

Séance du 07 Février 2022

Commune de PAULHAN

Nº 2022/02/03

Date de la convocation	27 /02/2022	
	<u>Votes</u> : 26	
Présents: 26	Pour : XX	
Absents: 1	Contre: XX	
Représentés: 2	Abstention: XX	

L'an deux mille vingt-deux, le sept février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents: MM. Claude VALERO, Maire, Christine RICARD, Sophie ROYON, Bertrand ALEIX, Hélène DAVIT, Vincent BONSIGNORI, Isabelle GAVINET, Guy GAUBERT, Mylène BUISSON, Grégory GUERIN, Carine GASC, Léon JAURION, Véronique LABORDA, Georges GASC, Pascal BIROUSTE, Hanane AMMARI, David SEBASTIAN, Laetitia CAPELLE, Marcel LAMBERT, Magali RODES, Aleksandra DJUROVIC, José ROIG, Fabienne HEREDIA, Mohamed NOUGOUM.

Etaient absents: MM. Thierry JAM

<u>Procurations</u>: - Véronique CAMPOY LAMBERT donne pouvoir à Claude VALERO

- Gérard GARIN-MICHAUD donne pouvoir à Mohamed NOUGOUM

Objet : Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à la démission du 2ème adjoint

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20220207-20220203-DE Date de télétransmission : 10/02/2022 Date de réception préfecture : 10/02/2022 Vu le code des collectivités territoriales :

Vu la délibération N° 2020/05/01 du 25 Mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire fixant leur nombre à huit ;

Vu l'arrêté municipal N°2020/12 du 8 juin 2020 portant délégation de fonction du Maire à Monsieur Yves BAILLEUX-MOREAU, 2ème adjoint, délégué pour les finances, Vie Economique, Commerce-Artisanat, Agriculture, Bourg Centre;

Vu la lettre de démission de Monsieur Yves BAILLEUX-MOREAU des fonctions de 2^{ème} adjoint au Maire; de la responsabilité de la commission « finances, Vie Economique, Commerce-Artisanat, Agriculture, Bourg Centre » en date 1^{er} janvier 2022, adressée à Monsieur le Sous Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 2022;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Monsieur Yves BAILLEUX-MOREAU, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire,

- Demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer :
- Sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 25 Mai 2020;
- 2) Sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir :
- Il prendra rang après tous les autres ;
- Toutefois, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant (article L 2122-10 du CGCT)
- 3) Pour désigner un nouvel adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- De maintenir le nombre d'adjoints au Maire à huit,
- Que les adjoints élus le 25 Mai 2020 avanceront d'un rang et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutin individuel et secret dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (articles L.2122-4, L 2122-7 et L 2122-7-1 du CGCT).

Il est alors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Dans le cas présent, s'agissant d'un seul siège à pourvoir, les bulletins ne pourront donc comporter qu'un seul nom.

Madame Hanane AMMARI a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT°.

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de MM. Christine RICARD et Léon JAURION

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1er tour du scrutin

Sous la présidence de Monsieur Claude VALERO, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26

c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 03

d) Nombre de suffrages exprimés (b-c): 23

e) Majorité absolue : 11

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettes
GUERIN Grégory	20	Vingt
NOUGOUM Mohamed	3	trois
TVOCOCCIVI WIGHTAINED		uoi

Monsieur Grégory GUERIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 8ème adjoint, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire Claude VALERO

Le Maire:

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le:

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20220207-20220203-DE Date de télétransmission : 10/02/2022 Date de réception préfecture : 10/02/2022